

	<u>PRIVE</u>	<u>PUBLIC</u>	
	<u>C-INNOV</u>	<u>ECL</u>	<u>CNRS</u>
<u>1. avantages salariaux</u>			
salaire brut			
complément de salaire	Néant Autorisation de cumul possible	Supplément familial de traitement Indemnité de Résidence Autorisation de cumul possible	Supplément familial de traitement Indemnité de Résidence Autorisation de cumul possible
primes	Prime vacances: correspond à 10% de l'indemnité de CP payés de l'année N-1	Prime mensuelle (PFR, IFTS, PPRS, PES ...)	Prime de recherche pour les chercheurs PPRS pour les IT ISFIC (prime pour responsabilité) Prime pour les assistants de prévention Prime d'excellence Scientifique
charges salariales (Hors mutuelle)	Cadre: 23,03% Non Cadre: 22,23%	Titulaire: 19,16% Contractuel: 18,69%	Titulaire: 17,4% Contractuel: 19,3%
Indemnité de transport en commun	Remboursement de 50%	Remboursement de 50%	Remboursement de 50%
<u>2. Congés</u>			
Congés payés (jours)	25	25+2 fractionnement	32 + 2 fractionnement
RTT (jours)	10 ou 16	18 (37h30) ou 24 (38h45)	0 (36h11) ou 12 (38h30) ou 4 (37h) ou 6,5 (37h30) ou 9,5 (38h)
Congés ancienneté (jours)	de 1 à 4 jours/an en fct de l'anc	Non	Non
TOTAL	de 35 à 45 jours	de 45 à 51 jours	de 34 à 46 jours
Autorisation d'absence (jours)	10 pris en charge à 50% par l'employeur	6 jours à 12 (par demi-journées)	6 jours à 12 (par demi-journées)
Congés maladie	Avant 1 an ancienneté: 3j de carence / pas de subrogation Subrogation ETAM et IC : après 1 an d'anc: 3 mois à 100%. Ensuite la prévoyance prend en charge 80% du salaire brut jusqu'à la fin de prise en charge par la Sécurité Sociale.	Avant 4 mois d'ancienneté: 3 j de carence / pas de subrogation <b>Contractuels</b> après 4 mois de services : un mois à plein traitement ; un mois à demi-traitement. Après deux ans de services : deux mois à plein traitement ; deux mois à demi-traitement Après trois ans de services : trois mois à plein traitement ; trois mois à demi-traitement. <b>Titulaires</b> trois mois à plein traitement 9 mois à demi-traitement.	Avant 4 mois d'ancienneté: 3 j de carence / pas de subrogation <b>Contractuels</b> après 4 mois de services : un mois à plein traitement ; un mois à demi-traitement. Après deux ans de services : deux mois à plein traitement ; deux mois à demi-traitement Après trois ans de services : trois mois à plein traitement ; trois mois à demi-traitement. Titulaires: trois mois à plein traitement + 9 mois à demi-traitement.
Autres (évènements familiaux...)	Dispositions légales	Dispositions légales	Dispositions légales
<u>3. Couvertures sociales</u>			
Mutuelle	obligatoire pour CDI 45,77€	facultatif: MGEN ou autre	facultatif: MGEN ou autre

	<b>PRIVE</b>	<b>PUBLIC</b>	
	<b>C-INNOV</b>	<b>ECL</b>	<b>CNRS</b>
Prévoyance	gratuite pour le salarié, pris en charge par l'employeur à 100% (1,84% sur TA, et 2,98% sur TB)	Si MGEN montant cotisation: - agent seul: 2,97% du traitement brut avec primes - conjoint: 2,38% du traitement brut avec primes - enfant < 18 ans: 7,67 €/mois	Si MGEN montant cotisation: - agent seul: 2,97% du traitement brut avec primes - conjoint: 2,38% du traitement brut avec primes - enfant < 18 ans: 7,67 €/mois
calcul pour le montant de pension de retraite	s'applique sur les 25 meilleures années	S'applique sur les 6 derniers mois hors primes	S'applique sur les 6 derniers mois hors primes
Indemnité de départ à la retraite	indemnité de départ à la retraite: correspond à 1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté	Néant	Néant
Coût total employeur	Cadres avec mutuelle: 196,8% du net Cadres hors mutuelle: 194,2% du net Non cadres avec mutuelle: 194,3% du net	doctorant: 175% du net Ing de recherche: 192,2% du net	Contractuels: 189% du net pour un doctorant
<b>4. Restauration</b>			
restaurant universitaire	de 4€ à 5,50€	de 4€ à 5,50€	A réactualiser en sept 15 Selon l'indice de l'agent 3,00 à 7,15 €
<b>5. Temps de travail</b>			
Temps partiel	Salaire au prorata du temps de travail	80% payé 85,7%; 90% payés 91,4%	80% payé 85,7%; 90% payés 91,4%
possibilité d'un 100% sur 4,5j	oui	oui	non
<b>6. accords en vigueur</b>			
participation	oui	non	non
CET	oui	oui	oui
astreintes	oui	oui	oui
œuvres sociales	CE	ECL /APECLY	CE CNRS: CLAS
<b>7. sécurité de l'emploi</b>			
	non	oui (fonctionnaire) non (contractuels)	oui (fonctionnaire) non (contractuels)
<b>8. Processus évolution de carrière</b>			
grille		oui	oui
concours		oui	oui
mutation	non	oui mais difficile...	oui